

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 68 (1923)
Heft: 10

Artikel: La course de patrouilles de skieurs : Jungfrauoch-Grimsel en 1923
Autor: Kollbrunner
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La course de patrouilles de skieurs

Jungfrau-Joch-Grimsel en 1923 ¹.

1. Préparation.

En avril 1923, le programme a été rédigé par les officiers prévus pour diriger le cours, mis en circulation et adopté définitivement dans une conférence tenue pendant le cours tactique. Au cours de répétition, toutes les unités reçurent le programme imprimé ; la presse fut orientée sur la course projetée. 14 inscriptions furent reçues avant le terme fixé. La course ayant dû être renvoyée d'une semaine, il fallait s'attendre à des modifications de détail au nombre des participants et des auxiliaires. Il n'est survenu aucune complication.

2. Organisation.

Toute l'organisation de la course fut réglée par des ordres écrits, auxquels s'ajoutèrent, pour les organes civils, des conventions écrites. Entre le Jungfrau-Joch et le Grimsel, des postes de contrôle étaient prévus à la Grünhornlücke, au Rotloch, à l'Oberaarjoch et à l'Oberaaralp. Une collation chaude était prévue à la Grünhornlücke et à l'Oberaarjoch. En outre, subsistance normale avant et après la course.

3. Dépenses.

Le fonds de ski de la brigade dut payer les frais incombant à la brigade. On s'efforça de réduire tous les frais au minimum. Cela fut possible grâce à la complaisance de la Direction du chemin de fer de la Jungfrau.

4. Observations.

a) Organisation :

Les mesures prises ont donné satisfaction. Il est vrai que

¹ Traduction d'un article paru dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* du 4 août 1923.

la course fut favorisée par un très beau temps. Pour le cas de mauvais temps, on avait préparé des croquis de marche et prévu de faire marcher toutes les patrouilles sous conduite jusqu'à l'Oberaarjoch et de ne donner le départ que là. Par le brouillard ou la bourrasque, le piquetage de la piste aurait été insuffisant. C'est pourquoi l'on devrait à l'avenir exiger de toute patrouille qu'elle exerce l'emploi de la carte et du compas ainsi que la lecture de croquis de route.

b) Résultat : La bonne neige et le temps favorable ont permis d'obtenir d'excellents résultats. Le rapport médical s'exprimera au sujet des prestations physiques. Les données statistiques sur le rang des patrouilles se trouvent dans le tableau ci-joint.

c) Accidents : Trois cas ont été traités médicalement. Un homme s'est démis l'épaule, un autre s'est cassé une côte, un troisième a souffert d'ophtalmie. Les deux premiers ont été dédommagés par l'Assurance. Celle-ci a refusé de supporter les frais de traitement du troisième cas, alléguant que l'ophtalmie ne pouvait pas être considérée comme un accident.

d) Equipement : L'équipement des patrouilles n'était pas à la hauteur des exigences. En premier lieu, l'uniforme gris-vert n'est pas pratique pour la haute montagne. Une vareuse dans le genre de la capote transformée, avec un col mou pouvant se relever largement, protégerait mieux le cou contre les coups de soleil et éviterait les inflammations que notre col d'ordonnance provoque toujours à la montagne. La casquette à visière est absolument nécessaire pour protéger suffisamment les yeux.

Avant tout, il y a lieu d'attirer ici l'attention sur le fait que l'uniforme actuel ne protège pas suffisamment contre les intempéries et qu'en haute montagne ce qui est mouillé se congèle lorsqu'on doit passer une nuit au bivouac. Chaque patrouille devrait, à l'avenir, avoir au moins une paire de lunettes de glacier de réserve ; il arrive facilement qu'un verre est cassé ou une paire de lunettes perdue. Les patrouilleurs devraient toujours porter le sac tyrolien ; l'infanterie de montagne devrait être armée du mousqueton à la place du fusil long.

L'emploi de peau de phoque aux skis est très important. Les anciens modèles avec boucle de côté ne sont pas recommandables car on ne peut pas glisser avec. Le meilleur système est le « Sohmfell ». Il est aussi meilleur marché que les anciens modèles. Des cordes peuvent, à la rigueur, rendre aussi de bons services, mais l'homme se fatigue davantage lorsqu'il doit, à chaque pas, soulever le ski hors de la neige. Comme bois de ski on ne devrait employer que l'hickory ; le frêne ne marche pas bien sur les glaciers parce qu'il plie trop facilement.

e) *Instruction des skieurs* : L'instruction technique des patrouilles est, à quelques exceptions près, encore insuffisante. On devrait tout d'abord obtenir, par une instruction appropriée, une exécution sûre du « Stemmbogen¹ » et du « Cristiania », sans laquelle la marche à la corde est un supplice. On doit aussi vouer plus d'attention au cirage des skis. La technique de la marche à la corde peut s'apprendre facilement. Pour tous ces desiderata spéciaux du service en haute montagne, notre règlement de ski devrait recevoir des adjonctions, qui serviraient en même temps de base pour les cours de ski d'hiver.

Il faut, à notre avis, vouer plus d'attention à l'aptitude à la montagne en général. Les particularités de la haute montagne font que, sans une connaissance parfaite de la neige, du glacier et des chutes de pierres, ainsi que des meilleures mesures de défense dans chaque situation, toute colonne, toute patrouille, tout homme isolé, sont constamment en danger. Pour l'officier de montagne, il devrait exister, à côté de l'instruction sur le service en campagne, un règlement spécial pour le service en montagne. Cela s'est fait, par exemple, pendant la guerre, dans l'armée autrichienne.

¹ Comme « Christiania », comme « télémark » le terme « Stemmbogen » a passé dans notre langage sportif en Suisse, nous le maintenons en conséquence. Son correspondant français est « descente en chasse-neige ». On marche en rapprochant les pointes des skis et en maintenant les talons écartés (en V) ; porter le poids du corps (stemmen) alternativement sur le pied droit et sur le gauche. Par le mouvement en avant, la neige chassée latéralement offre une certaine résistance aux deux skis et ralentit ainsi le glissement à la descente.

5. *Propositions.*

Il faut s'efforcer de répéter chaque année la course de patrouilles de skieurs de la Br. Mont. 9, comme une excellente épreuve de l'aptitude au service en montagne. Il faudrait, si possible, diminuer quelque peu les exigences physiques, et donner, par contre, plus de latitude au chef pour la conduite de la patrouille. Pour effectuer chaque année une course de ce genre, il faudra être soutenu d'une façon très large, car il sera difficile de trouver chaque année des donateurs aussi généreux que cette année.

Les cours de ski d'hiver pour officiers et sous-officiers doivent être maintenus. Les plans d'instruction peuvent encore être mieux unifiés et améliorés. Là aussi, on ne peut progresser qu'avec des appuis suffisants.

6. *Remarques finales.*

Il faut étudier les moyens d'augmenter l'activité des troupes de montagne en dehors du Service. Pour le service en montagne, l'aptitude à la montagne est aussi importante que l'équitation pour le cavalier. Il faut donc recommander aux officiers, sous-officiers et soldats de la brigade de s'intéresser aux ascensions et au ski. Bien que la brigade se recrute principalement dans les régions montagneuses, elle dispose de trop peu d'officiers vraiment montagnards. On ne peut pas demander uniquement au Club Alpin et à l'Association des Clubs de skis d'améliorer l'aptitude montagnarde de nos hommes. Il faut, par une réglementation appropriée, créer une mentalité uniforme, de façon à pouvoir élever peu à peu le degré d'aptitude à la montagne.

Major KOLLBRUNNER,
Officier-skieur à la 9^e brig. mont.

